

Le 21 mars 1971. — Installation du conseil municipal et élection du maire et de deux adjoints réglementaires.

« A la suite des opérations de vote du 14 mars 1971, ont été élus conseillers municipaux :

» MM. Robert Jean-Jacques, par 1 149 voix ; Champagne Michel, par 1 127 voix ; Lhorty Claude, par 1 087 voix ; Bernier Michel, par 1 085 voix ; Violette André, par 1 083 voix ; Dhont René, par 1 082 voix ; Deneux Jean, par 1 074 voix ; Dumas Claude, par 1 068 voix ; Gibert Pierre, par 1 066 voix ; Judith Joseph, par 1 062 voix ; Pertin Charles, par 1 060 voix ; Hot Pierre, par 1 056 voix ; Léon André, par 1 052 voix ; Changenet Roger, par 1 049 voix ; Nice Raymond, par 1 039 voix ; Gilles André, par 1 024 voix ; Baca Richard, par 1 020 voix ; Legrand Maurice, par 1 014 voix ; Rabier Philippe, par 1 009 voix ; Franco Gilbert, par 998 voix ; Mme Calligaro Christiane, par 996 voix ; M. Brès Marcel, par 993 voix ; Mlle Archenault Evelyne, par 938 voix.

» Election du maire : M. Robert est élu maire au 1^{er} tour de scrutin par 21 voix contre 1 à M. Judith et 1 bulletin blanc.

» Election de deux adjoints : M. Champagne est élu 1^{er} adjoint au 1^{er} tour de scrutin par 16 voix contre 4 à M. Judith, 2 à M. Violette et 1 bulletin blanc ; M. Violette est élu 2^e adjoint au 1^{er} tour de scrutin par 19 voix contre 3 à M. Judith et 1 bulletin blanc. »

Le 2 avril 1971. — Election de trois adjoints supplémentaires.

« M. Gibert est élu 1^{er} adjoint supplémentaire par 20 voix au 1^{er} tour de scrutin contre 2 voix à M. Nice et 1 à M. Judith ; M. Léon est élu 2^e adjoint supplémentaire par 19 voix au 1^{er} tour de scrutin contre 1 à M. Judith et 3 bulletins blancs ; M. Nice est élu 3^e adjoint supplémentaire par 20 voix au 1^{er} tour de scrutin contre 1 à M. Judith et 2 bulletins blancs. »

Pose de poteaux d'incendie. — « Le conseil municipal, soucieux d'accroître les mesures de protection contre les risques d'incendie, décide la pose de poteaux d'incendie rue de Bel-Air, rue de la Fontaine et rue de la Sablière, pour un montant estimé de 12 000 F, et demande que les subventions d'usage soient accordées. »

Dépistage d'affections bucco-dentaires. — « Sur la proposition de son maire, le conseil municipal décide l'organisation de visites de dépistage des affections bucco-dentaires et, sur le rapport du docteur Léon, prévoit un local communal qui sera mis à la dis-

position du chirurgien dentiste. Ce local pourra être également utilisé pour y effectuer la vaccination des enfants des écoles. »

Le 14 mai 1971. — Projet de création d'un poste d'assistante sociale.

« M. le maire expose le projet de création d'un poste d'assistante sociale, et le conseil municipal entend son rapporteur lui dire que l'assistante sociale pourrait être embauchée par la ville de Mennecy sous l'égide d'un syndicat cantonal intercommunal ; elle aurait un rôle itinérant, mais son bureau principal serait réservé dans le local à usage médical. Le projet est renvoyé pour étude afin que les incidences financières soient bien définies. »

Projet d'acquisition d'une maison pour le gardien du cimetière. — « M. Lhorty expose que l'acquisition de la maison que M. Hubert possédait de son vivant et qui, en l'absence d'héritiers, est actuellement gérée par le Service des Curatelles, ne peut se faire à l'amiable sans s'exposer à encourir de très longs délais ; il suggère d'entreprendre la procédure d'expropriation sur la base de 45 000 F précédemment fixée avec une actualisation. Le conseil municipal admet ce point de vue, mais demande que la notion de vétusté soit retenue dans le chiffre actualisé ; il charge son maire d'engager la procédure d'expropriation de cette maison qui servira de logement pour le gardien du cimetière. »

Construction d'un C.E.S. — Le conseil municipal approuve le plan de masse du dossier de construction d'un collège d'enseignement secondaire de 900 places plus 90 S.E.S. dans le parc de Villeroy, dont 22 000 m² situés à proximité de l'intersection de la R.N. 191 et de l'avenue de Villeroy sont remis gratuitement à l'Etat, qui sera maître d'œuvre de la construction. »

Le 25 juin 1971. — Création d'une zone à caractère socio-administratif.

« Le conseil municipal décide, après une longue discussion, le principe de l'implantation, sur le terrain en bordure de la R.N. 191 - carrefour avenue de Villeroy (la superficie nécessaire, 2 hectares environ, serait mise à la disposition de la commune par la Société Levitt), d'un « mille club », d'un centre de protection maternelle infantile, d'un immeuble de P.T.T. et d'un immeuble pour la perception, dont le retour à Mennecy est décidé par l'administra-

tion. Il charge son maire de lui présenter une maquette des réalisations futures dont l'étude sera confiée à M. Percillier, architecte de la commune. »

Ravalement du groupe scolaire des filles. — « Le conseil municipal approuve le ravalement de l'immeuble du groupe scolaire des filles dont le coût s'élève à 347 747 F ; il inscrit le complément de la dépense au budget supplémentaire de 1971, compte tenu que le principal était déjà inscrit sur les budgets primitifs de 1970 et 1971. »

Classes de neige. — « Le conseil municipal décide d'envoyer l'effectif de trois classes aux stations de neige de Lamoura (2 classes) et des Houches (1 classe). Les dépenses afférentes seront portées au budget primitif de 1972. »

Attribution du legs Calemard. — « Le conseil municipal désigne comme bénéficiaire du legs Calemard Mlle Hot Michèle. »

Le 27 juin 1971. — Remise d'une médaille de la ville.

« Au cours de la réception qui suit la distribution des prix aux enfants des écoles, M. le maire remet la médaille de la ville à M. Jacquet, directeur du groupe scolaire garçons « Ormeteau », qui prend sa retraite ; M. le maire rend hommage aux mérites du récipiendaire en lui disant son regret de le voir quitter l'enseignement où il avait acquis une solide réputation d'excellent pédagogue. Il le complimente d'avoir choisi Mennecy comme lieu de sa retraite, où il rendra encore de précieux services à la collectivité. M. Jacquet exprime ses remerciements en termes émus. »

Le 17 septembre 1971. — Rentrée scolaire.

« M. le maire ouvre la séance et passe la parole à M. Champagne, 1^{er} adjoint, qui fait un exposé sur les conditions de la rentrée scolaire :

- au groupe scolaire « Ormeteau », primaire garçons, 5 classes ;
- au groupe scolaire de « la Jeannotte », primaire mixte, 7 classes ;
- au groupe scolaire « rue des Ecoles », primaire filles, 5 classes ;
- à l'école maternelle de « la Jeannotte », 5 classes ;
- à l'école maternelle de « la Verville », 1 classe ;
- à l'école de « la Verville » ont été ouvertes 5 classes de C.E.S.

(3 sixièmes et 2 cinquièmes) en attendant la mise en service du C.E.S. de Villeroy. »

Réfection de l'avenue de Villeroy. — « Le conseil municipal, considérant les dégâts occasionnés à la chaussée de Villeroy par un hiver particulièrement éprouvant, considérant l'intense trafic qui se fait par cette voie, décide de procéder à la réfection de cette avenue et accepte le marché de gré à gré conclu avec l'entreprise « Les Travaux Routiers » pour un montant de 259 333,56 F, et sollicite la subvention qui s'attache à cette opération. Il dit que la dépense nette sera prélevée sur la participation Levitt. »

Projet de création d'une crèche. — « M. le maire informe le conseil municipal que la programmation d'une crèche pour 400 berceaux présente avec l'achat d'un terrain de 1 500 m² des frais de construction se montant à 738 730 F, il faut doubler ce chiffre pour l'équipement intérieur. Compte tenu de la prise en charge par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et le Conseil Général de l'Essonne de 80 % de la dépense totale, il restera une participation communale qui s'élèvera à un minimum de 400 000 F. Le conseil municipal, trouvant cette charge trop lourde, demande à son maire de se renseigner pour mieux connaître le fonctionnement et le coût des crèches à domicile. »

Le 15 octobre 1971. — Emprunt pour travaux d'aménagement des bâtiments communaux.

« Le conseil municipal donne pouvoir à son maire pour contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Corbeil-Essonnes un emprunt de 400 000 F, au taux de 7 %, pour une durée de vingt ans, pour le financement des travaux d'aménagement des bâtiments communaux. »

Travaux à faire à l'église et ouverture d'une seconde porte dans cet édifice. — « En raison de l'urgence de la réparation de la toiture de l'église, le conseil municipal charge son maire de demander à l'architecte des Bâtiments de France, M. Delauney, d'autoriser les travaux de conservation nécessaires dans le délai le plus rapide ; il décide de l'ouverture d'une seconde porte à l'église, dans un but de sécurité, pour les personnes assistant aux offices religieux. »

Le 23 octobre 1971. — Obsèques de M. Legrand, conseiller municipal.

« M. le maire et les membres du conseil municipal assistent aux obsèques de M. Legrand, conseiller municipal, décédé après une longue maladie. M. le maire retrace la vie de son collègue et fait l'éloge de son action municipale en ces termes :

» Né le 21 décembre 1908 à Champcueil, ses études terminées,
 » il s'instruit auprès des meilleurs artisans maçons de la région,
 » ayant l'ambition de devenir maître-compagnon, et il réussit.
 » Il s'installe à son compte en 1936. Hélas, comme à tous ceux de sa
 » génération, la guerre lui imposera une dure captivité. Dès son
 » retour à son foyer, il reprend la maîtrise de son entreprise.
 » Truelle en main, à la tête de son équipe, il construit, il bâtit. Qui
 » de nous ne l'a rencontré dans les rues de notre village, en tenue
 » de travail, enfourchant bien droit son Solex. Il s'arrêtait, rangeait
 » calmement son vélo, s'approchait pour s'entretenir avec vous.
 » Homme fort, carré, solidement ancré sur ses jambes, veste
 » largement ouverte. Si nécessaire, pour vous convaincre, il sortait
 » un long crayon et sur le premier mur venu, sur le sol, il traduisait
 » sa pensée. Parfois, plissant malicieusement les yeux sous une
 » mèche rebelle, il clignait un œil pour vous dire : « ... Mon gars...
 » tu comprends. »

» Le 26 avril 1953, il était élu conseiller municipal. Quel homme
 » précieux pour la collectivité ! Ne ménageant ni son temps, ni
 » sa peine pour participer à toutes les réunions, à toutes les visites
 » de chantier, marquant toutes ses interventions du bon sens, de la
 » connaissance technique... Que d'économies réalisées et que
 » d'erreurs évitées grâce à son « coup d'œil »... Aussi il était cons-
 » tamment réélu... »

» Puis M. le maire exprime à Mme Legrand et à ses enfants sa
 vive et profonde sympathie et termine par un dernier adieu très émouvant. »

Le 26 novembre 1971. — Construction du collège d'enseignement secondaire.

« M. le maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux et précise que le coût total de la construction est chiffré à cette date à 4 853 446 F, en soulignant qu'il ne résulte aucune charge financière pour la ville, la partie non subventionnable étant réglée par la Société Levitt-France. »

Recensement partiel de la population. — « Le résultat du recensement partiel de la population donne les chiffres suivants : population ancienne, 4 051 habitants ; population nouvelle, 448 habitants ; la population légale s'élève donc à 4 499 habitants.

» Il y a lieu d'y ajouter la population fictive qui est celle censée occuper les pavillons construits dans le programme de la Société Levitt, dont l'actuelle présence est proche de 844 habitants, ce qui donne un total de 5 343 habitants. »

Le 21 janvier 1972. — Alimentation complémentaire en eau potable.

« M. le maire informe l'assemblée que l'alimentation complémentaire en eau potable, en provenance de la Seine après traitement préalable, entraîne une dépense, pour la canalisation, de 500 000 F, dont le financement doit être assuré par un emprunt de 425 000 F, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et par une subvention du District de 75 000 F. Le conseil municipal approuve le projet et vote son financement. »

Restauration du clocher et de la Porte de Paris. — « M. le maire indique que le projet de restauration du clocher de l'église Saint-Pierre, dressé par l'architecte des Bâtiments de France, nécessite une dépense de 483 438,39 F, qui serait couverte par une subvention de la Conservation régionale des Bâtiments de France de 10 %, soit 48 343 francs, par une subvention départementale qui pourrait atteindre 30 % de la dépense subventionnable, le solde étant couvert par l'emprunt.

» Le projet de restauration de la Porte de Paris, également dressé par l'architecte des Bâtiments de France, se traduit par une dépense de 55 492,95 F, qui serait réglée par l'emprunt, déduction faite des subventions qui pourraient être accordées. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les deux projets et charge son maire d'engager leur exécution. »

Le 3 mars 1972. — Vote du budget primitif.

« Le conseil municipal vote le budget primitif pour 1972, qui s'élève en recettes et en dépenses à 2 481 138,20 F. »

Comme ce sera le dernier budget voté avant la parution de cet ouvrage, je crois bon, comme je l'ai fait quelquefois au cours de cette histoire, de donner sa composition par chapitre.

DEPENSES

— Cantine, combustibles, carburants, fournitures scolaires (soit 12,60 %)	312 500
— Frais de personnel (30,10 %)	747 000
— Impôts et taxes (0,26 %)	6 460
— Entretien des bâtiments communaux, des voies et chemins, de matériel, eau, gaz et électricité (13,12 %)	325 660
— Dépenses d'aide sociale, cotisations aux divers syndicats (5,16 %)	128 100
— Subventions (6,11 %)	151 480
— Frais de gestion, fêtes et cérémonies (2,50 %)...	62 038,20
— Remboursement des intérêts de la dette (15,61%)	387 000
— Charges exceptionnelles (1,91 %)	47 500
— Prélèvement pour alimenter la section investissement (12,63 %).....	<u>313 400</u>
Total	2 481 138,20

RECETTES

— Cantine, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, redevance d'assainissement	380 500
— Location d'immeubles, pêche communale, droits de place des marchés.....	105 000
— Taxe d'assainissement et remboursement sur annuités d'emprunt	249 200
— Recouvrements divers et subventions	74 554
— Taxe sur les salaires	621 275
— Taxes d'équipement, d'électricité, sur les droits de mutation, etc.	114 400
— Petits impôts directs	1 755
— Subvention fiscale automatique, taxes sur locaux professionnels, propriétés bâties et non bâties ..	154 561
— Centimes additionnels pour insuffisance de recettes (92 000 à 8,4771), soit 31,43 % du budget)	<u>779 893,20</u>
Total	2 481 138,20

En conclusion de la présentation du budget devant les membres du conseil municipal, M. le maire a dit :

« Comme vous le savez, l'arrivée quotidienne de nouveaux
 » habitants et l'importance des équipements déjà créés nous obligent
 » à soigner tout particulièrement, en les dotant de moyens appro-
 » priés, nos services qui ont fonctionné jusqu'ici dans des conditions
 » difficiles et parfois à la limite des charges. Je crois que ce budget
 » correspond à vos choix, c'est-à-dire : efficacité totale de nos
 » services et large ouverture sur l'avenir dans les domaines socio-
 » éducatifs, culturels et scolaires. Le vote de ce budget doit égale-
 » ment comporter à l'égard de l'Etat une sérieuse mise en garde,
 » si l'actuelle situation devait être prolongée, les ressources commu-
 » nales étant de plus en plus modestes. Nous ne disposons pas de
 » ressources suffisantes pour faire face au transfert des charges que
 » nous subissons dans tous les secteurs et plus particulièrement
 » dans celui de l'instruction publique qui affecte lourdement notre
 » budget.

» Il est nécessaire que l'Etat nous intéresse aux revenus consi-
 » dérables qu'il perçoit au titre de la T.V.A., car les communes
 » qui investissent et qui ont des services de fonctionnement sérieu-
 » sement organisés et par conséquent coûteux, sont pénalisés, ne
 » pouvant récupérer les sommes qu'elles règlent à ce titre, et c'est
 » notre cas. »

» Après cet exposé et examen attentif du détail des dépenses et
 des recettes, le conseil municipal vote le budget tel que M. le maire
 et la commission des finances l'ont établi, à l'unanimité des membres
 présents ou représentés. »

Le 26 mai 1972. — Dénomination de rues.

« Le conseil municipal décide 1^o d'appeler rue du Champoreux
 l'actuel chemin de la Verville, 2^o que l'avenue Darblay, qui s'arrê-
 tait à l'entrée du parc de Villeroy, sera prolongée jusqu'au passage
 à niveau n^o 20. »

Projet de création d'une crèche (suite). — « Le maire informe
 l'assemblée que le questionnaire adressé à la population relatif à
 l'éventualité de la création d'une crèche « en dur » n'a recueilli
 que cinquante-cinq réponses. En conséquence, le conseil municipal
 est d'avis de reprendre en septembre l'étude des crèches à domicile. »

Distinction. — Le maire a plaisir à dire au conseil municipal
 que M. Nice a reçu la médaille d'honneur départementale et commu-
 nale, en argent, pour vingt-cinq années de services rendus à la
 commune ; ses collègues le félicitent chaleureusement. »

Projet de décret de rattachement de la commune de Mennechy à la ville nouvelle d'Evry. — « Le maire présente au conseil municipal le texte d'une proposition préfectorale d'un décret de rattachement de nouvelles communes, dont celle de Mennechy, à la ville nouvelle d'Evry, dans le cadre de la loi pour la fusion et le regroupement des communes. Il demande son examen en urgence, le conseil municipal devant se prononcer dans les trois mois, alors que, dans ce délai, il y a deux mois de vacances. Après avoir donné les informations nécessaires, le président fait remarquer que la proposition de décret fixe le périmètre d'influence de la ville nouvelle au-delà du versant sud de la vallée de l'Essonne, englobant ainsi, outre Mennechy, les communes de Vert-le-Petit, Vert-le-Grand, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Ormoy et Le Coudray-Montceaux, soit sept localités du canton de Mennechy. Ces communes seraient intégrées dans un syndicat communautaire qui aurait une autonomie financière et traiterait toutes les opérations de travaux, ouvrages et installations d'équipements à réaliser sur son territoire, avec un établissement public composé par moitié d'élus et moitié de représentants de l'Administration.

» La proposition préfectorale souhaite que n'entre dans la zone d'influence de la ville nouvelle que la fraction non urbanisée des communes ou en cours d'aménagement. Cela aurait pour conséquence de placer cette fraction sous le contrôle du syndicat communautaire, la détachant de l'administration communale, créant de ce fait deux catégories de contribuables : ceux relevant de la gestion communale et ceux dépendant du syndicat communautaire, ces derniers devant sans aucun doute supporter les plus lourdes charges. Ce projet allant aussi à l'encontre des dispositions du schéma directeur d'aménagement d'urbanisme de l'Essonne publié en octobre 1971, qui, voulant protéger le site de la vallée de l'Essonne, trace la limite de la zone d'influence de la ville nouvelle d'Evry dans la partie sud de la commune de Lisses, le conseil municipal émet un avis défavorable et décide de créer un groupe de travail d'étudier un mode de consultation populaire et de provoquer des réunions publiques, afin d'informer la population en lui montrant les graves inconvénients qui résulteraient de ces dispositions si elles étaient prises autoritairement, comme certains articles de la loi le font craindre, et ne manqueraient pas de troubler la quiétude des habitants et le mode de vie qu'ils ont choisi. »

Le 23 juin 1972. — Résultat du vote de la population et prise de délibération.

« Le maire indique que la consultation de la population par vote signé, a donné le résultat suivant : pour le rejet du projet mille six cents suffrages, contre dix-sept pour son adoption. Fort de l'appui massif de la population et devant une assemblée de mille six cent quatre-vingt-onze auditeurs, chiffre contrôlé par ministère d'huissier, le conseil municipal prend à l'unanimité une délibération de rejet de la proposition préfectorale avec des considérants d'une logique irréfutable. »

Dans la période qui a précédé la délibération du conseil municipal, des « face à face » préfet-maire de Mennecy ont eu lieu, intra et extra muros, suivis par des auditoires attentifs et très intéressés par les thèses développées. Ils se voulaient, dans l'esprit de ceux qui s'affrontaient, à « armes égales » ; mais, pour l'observateur averti, la dialectique préfectorale, fort bien charpentée, était surtout basée sur une certaine conception optimiste et quelque peu utopique, sûrement généreuse, du devenir de la grande banlieue, alors que l'argumentation du maire, M. Robert, s'appuyant sur la réalité présente, était faite de crainte de l'envahissante technocratie démantelant peu à peu les dernières libertés communales, surtout de son souci de préservation des sites dans lesquels sont enchâssées nos communes, et aussi du mode de vie calme et reposant dont nos habitants sont les heureux bénéficiaires, en opposition avec le grouillement des cités à forte densité de population.

Le conseil général, dans sa séance du 11 septembre 1972, l'a parfaitement compris puisqu'il a approuvé à l'unanimité la prise de position des communes qui ont exprimé leur refus d'être intégrées dans le périmètre projeté.

En conséquence, la zone d'influence de la ville d'Evry sera sans doute réduite aux proportions primitivement décidées.

Le 8 août 1972. — Décision préfectorale de classer Mennecy première ville fleurie de l'Essonne.

Après une visite détaillée des rues et places de Mennecy, un jury intercommunal retenait le 30 juin, seize maisons et treize balcons fleuris parmi près de quatre-vingts qui avaient reçu une attention première. Son choix, extrêmement difficile en raison de la qualité et de la diversité des fleurissements, s'est porté sur le pavillon de M. Finkelstein, 6, avenue François-Mansart, sur le

balcon de M. Racine, résidence du Petit-Parc, et sur l'ensemble du domaine du Bel-Air.

Le jury départemental de l'Essonne, confirmant ce choix, a attribué aux lauréats communaux le premier prix du concours départemental et a classé Mennecy première ville fleurie de l'Essonne.

C'est un bel hommage qui est rendu aux habitants de Mennecy qui se sont manifestés par leur amour de l'art floral. Le conseil municipal s'associe aux félicitations préfectorales.

Coût de l'assainissement de Mennecy. — Ainsi qu'il a été dit dans cet ouvrage, l'assainissement de la commune de Mennecy a été décidé par le conseil municipal dans sa séance du 26 juin 1961, et la méthode adoptée a été de procéder par tranches, afin que son financement, ainsi échelonné, puisse être absorbé par les budgets communaux.

Les premiers travaux de placement des collecteurs d'évacuation des eaux résiduaires, épurées et pluviales, seront faits :

— en 1962 et 1963 dans les rues du Général-Leclerc, du Général-Pierre, de la Croix-Boissée et du Puits-Massé ;

— en 1964, dans les rues de la Sablière, de Bel-Air et de l'Orme-teau, ainsi qu'en bordure de la propriété Enfissi pour doubler l'évacuation longeant la route départementale 153 ;

— en 1965, dans les rues de la Fontaine, de Milly et de l'Arcade ;

— en 1966, dans la rue de la République ;

— en 1967, dans les rues du Cimetière, du Parc, Canoville et Jean-Jaurès dans sa partie basse, avec la continuation de cette tranche en 1968 ;

— en 1969 et 1970, dans les rues du Clos-Renault, Charpentier, route de Chevannes, ainsi que l'assainissement du groupe scolaire de la Jeannotte, dont vont également bénéficier les immeubles H.L.M. construits à côté, et enfin dans la partie de la rue Jean-Jaurès non encore assainie.

Dans un avenir très proche, les égouts vont être raccordés au collecteur qui vient d'être placé avenue de Villeroy et qui se dirige vers Corbeil par la vallée de l'Essonne, et l'évacuation de toutes les eaux épurées ou non sera désormais assurée (elles seront traitées dans la station d'épuration de Corbeil-Essonnes).

Nous aurons donc un réseau d'assainissement absolument complet.

Les dépenses ont été réglées de la façon suivante :

— sur le budget de 1963,	133 714,39 F,
— sur le budget de 1964,	265 892,25 F,
— sur le budget de 1965,	83 781,31 F,
— sur le budget de 1966,	208 264,68 F,
— sur le budget de 1967,	241 113,78 F,
— sur le budget de 1968,	134 224,86 F,
— sur le budget de 1969,	395 239,19 F,
— sur le budget de 1970,	222 543,30 F,
— sur le budget de 1971,	<u>254 677,73 F,</u>

soit un coût total de 1 939 451,49 F.

C'est une somme impressionnante qui n'a cependant pas affecté outre mesure les impositions de nos contribuables puisque nous sommes toujours restés bien au-dessous de la moyenne départementale.

Cette importante réalisation a été rendue possible 1° par l'emprunt (1 340 000 F), 2° par des subventions et les indemnités versées par les promoteurs de construction des ensembles du Petit-Parc, des Acacias et du Domaine du Bel-Air (600 000 F).

Si nous avons vu de quelle façon la commune de MenneCY a assuré son développement jusqu'en 1971, il est bon de broser un tableau de ses perspectives d'avenir dans les quatre prochaines années.

Nous référant à un remarquable rapport des services financiers de l'Essonne, nous pouvons faire les prévisions suivantes :

L'échéancier prévisionnel de construction du programme Levitt-France, mentionne la mise en chantier de 400 logements par an de 1971 à 1975. On peut en déduire que la population, évaluée au 31 décembre 1971 à 4 800 habitants, pourra s'élever :

— au 31-12-72, à 4 800 + 400 × 3,5 =	6 200 habitants,
— au 31-12-73, à 6 200 + 400 × 3,5 =	7 600 habitants,
— au 31-12-74, à 7 600 + 400 × 3,5 =	9 000 habitants,
— au 31-12-75, à 9 000 + 400 × 3,5 =	10 400 habitants.

Il faut également prévoir un accroissement de la population provenant d'un nouveau programme de construction d'immeubles H.L.M., de pavillons individuels, de pavillons dans le lotissement de Fort-Oiseau et d'habitations dans la zone pavillonnaire ; on peut

l'évaluer à 1 100 habitants. Ce qui donnerait, pour la fin de 1975, un total de 11 500 habitants.

Cette expansion nécessitera un accroissement des équipements dont le financement complémentaire (le promoteur du programme de Villeroy-la-Verville en assurant l'essentiel) sera couvert au moyen d'emprunts ; la charge communale supplémentaire ne devrait pas dépasser 2 F par habitant en 1972, 2 F par habitant en 1973, 6 F par habitant en 1974, 14 F par habitant en 1975.

Comme le montant de l'annuité de la dette par habitant en 1969 était de 112 F, on voit que la charge des nouveaux emprunts n'augmenterait pas de manière considérable le montant de cette annuité — d'autant que les derniers résultats financiers connus (ceux de l'exercice 1969) s'élèvent en fiscalité directe à 143 F par habitant, alors que la moyenne départementale est de 162 F. On peut en déduire que la commune dispose de moyens fiscaux non négligeables.

La conclusion de cette étude est que la commune de Mennecy paraît devoir supporter sans grosses difficultés la charge résultant pour elle du doublement de sa population, puis de son presque triplement (le coût total des équipements étant supporté à 5,7 % par la commune et à 69,3 % par les promoteurs, le complément étant financé par les subventions).

Nous avons voulu, en citant ces chiffres, mettre l'accent sur la prudente gestion des deniers communaux qui a toujours été de règle chez les administrateurs de la commune de Mennecy et qui permet de classer ses contribuables parmi les moins imposés du département de l'Essonne.

L'actuel conseil municipal, présidé par M. Jean-Jacques Robert, a le constant souci de maintenir cette ligne, tout en procurant de meilleures conditions de vie à ses administrés, afin que Mennecy soit toujours un lieu où il fait bon vivre.

En achevant cet ouvrage le 12 septembre 1972, je forme le vœu que soit poursuivie, après moi, sous la forme d'addenda, la relation chronologique des faits qui illustreront et jalonneront la vie de notre cité, afin que les générations futures puissent bien suivre l'évolution du lieu de leur séjour et, le connaissant bien, l'aiment davantage.

NOTES ADDITIONNELLES de 1972 à 1978

Le premier tirage de cet ouvrage étant épuisé et sa réimpression ayant été décidée, j'y ajoute une suite relatant les faits et événements survenus pendant ces six dernières années ; elle a été puisée dans les délibérations du conseil municipal et les articles qui ont paru dans la presse régionale.

Le 21 juillet 1972. — Au cours de la séance du conseil municipal, M. le maire rend compte qu'il a signé, en l'étude de M^e Gilles, notaire à Mennecy, l'acte de remise du parc de Villeroy à la commune de Mennecy, par la Société Levitt-France. Ce parc contient cent dix hectares ; il est d'une grande beauté, doté de superbes allées, bordées d'arbres magnifiques. De remarquables souvenirs historiques s'y rattachent. C'est un don inestimable qui va augmenter considérablement le patrimoine de notre commune. Le conseil municipal donne acte au maire de cette cession, en le félicitant chaleureusement d'avoir mené à bien la transaction.

Le conseil municipal prévoit la réfection de la porte de Paris dont les piliers sont dégradés ; le devis s'élève à 55 500 F. Les subventions promises sont les suivantes : Etat 5 500 F, département 13 318 F, district 8 000 F, la part de la commune serait donc de 28 682 F, qui sera couverte par un emprunt de 36 000 F, compte tenu des imprévus.

Le conseil municipal autorise son maire à contracter un emprunt de 300 000 F, au taux de 8,05 %, d'une durée de quinze années, auprès du Crédit Agricole Mutuel, pour la restauration de l'église.

Il est donné le résultat du concours des villes fleuries. Le palmarès pour la commune de Mennecy est le suivant :

1^{re} catégorie, maisons fleuries : M. Finkelstein, 6, rue Fr.-Mansart ;
3^e catégorie, balcons fleuris : M. Racine, résidence du Petit-Parc ;

5^e catégorie, immeubles collectifs : résidence domaine du Bel-Air ; établissements publics : école maternelle « La Jeannotte ».

Le jury a particulièrement remarqué la qualité du fleurissement de l'ensemble communal et lui a décerné ses compliments.

Le 29 août 1972. — A l'ouverture de la séance du conseil municipal, une minute de silence est observée en hommage à M. Gombault, maire d'Ormoy, qui vient de décéder.

Le 27 octobre 1972. — Le conseil municipal décide l'achat d'une fourgonnette Citroën 1200, pour le service du restaurant municipal scolaire ; la dépense de 19 500 F sera inscrite au budget supplémentaire de 1973.

Le centre médico-social est entré en fonctionnement ; Mme Simonot en assure la permanence.

Le groupe scolaire de la Verville est ouvert avec cinq classes maternelles et cinq classes primaires, sous la direction de M. Dézert.

Le collège d'enseignement secondaire est également ouvert ; quatorze classes sont en service ; vingt professeurs enseignent ; trois cent trente élèves fréquentent l'établissement, dont le principal est M. Bourquin, le directeur-adjoint M. Chaumette et la gestionnaire Mme Chaumette.

Le conseil municipal décide l'envoi en montagne de quatre classes ; trois à Lamoura et une au Home-Servoz.

Le conseil municipal accorde une subvention de 20 000 F pour l'organisation d'une représentation à Mennecy du cirque Amar, le 21 décembre 1972, dans le cadre des fêtes de fin d'année, au profit des élèves de l'école publique.

Le 22 décembre 1972. — Dans la séance de l'assemblée communale, le conseil municipal adopte la rédaction du bail consenti à l'Etat pour le logement de la Gendarmerie Nationale, 4, rue de la République, pour une durée de trois, six, neuf ans, avec résiliation éventuelle à la volonté seule du preneur, avec préavis de trois mois, avant chaque échéance ; pour le prix, rectifié le 23 novembre 1973, de 12 765,36 F annuels.

L'estimation des travaux de restauration du clocher s'élève à 323 158,38 F pour la maçonnerie, et à 42 356,83 pour la charpente.

Le 2 février 1973. — Le conseil municipal adopte le compte administratif et vote le budget supplémentaire qui se monte :

- en section de fonctionnement, à 518 883 F ;
- en section d'investissement, à 1 386 936 F.

Le 26 mars 1973. — Le congrès départemental des anciens combattants de l'U.N.C.-A.F.N. à lieu à Mennechy ; il remporte un très grand succès.

Le 30 mars 1973. — Le conseil municipal vote le budget primitif de 1973 qui se chiffre :

- en section de fonctionnement, à 3 179 080 F,
- en section d'investissement, à 2 289 743 F.

Le coût de la signalisation tricolore à la Croix-Champêtre est de 74 552,78 F, celui de la sortie du C.E.S. de 60 527,78.

Le conseil municipal adopte la dénomination des voies du parc de Villeroy et décide de faire confectionner les plaques.

Le conseil municipal décide d'intégrer dans le patrimoine de la commune, les voies à grande circulation du territoire de Villeroy-Verville, savoir : boulevard de la Verville, avenue de la Garde, avenue de Neufville, avenue des Porcelaines, avenue de l'Orangerie et avenue de la Seigneurie.

Le 25 mai 1973. — Le conseil municipal demande la nationalisation du C.E.S., qui sera obtenue par décret du 26 décembre 1974, avec effet du 15 septembre 1974.

Il décide la création d'un troisième bureau de vote qui siègera au centre médico-social de l'avenue de la Jeannotte.

Une étude a été faite sur la structure socio-professionnelle de la population active de Mennechy en 1968. Elle s'élevait à 1 576 actifs sur une population de 3 859 habitants et se répartissait ainsi :

Agriculteurs	0,6 %
Employeurs du commerce et de l'industrie	8,3 %
Professions libérales	6,8 %
Cadres moyens	11,7 %
Employés	17,8 %
Ouvriers	42,0 %
Personnel service	4,6 %
Divers	8,2 %

Le 8 juin 1973. — Cent quatorze anciens vont passer les fêtes de la Pentecôte au village de Lamoura, emmenés par trois cars. Le responsable est M. Pierre Hot, conseiller municipal.

Le 6 juillet 1973. — Le conseil municipal vote la municipalisation des voies appartenant à l'A.F.U.L. « Les Bouvreuils » et à l'A.F.U.L. « Colline de Verville », ajoutant que la même mesure sera prise pour les autres voies, au fur et à mesure de leur construction.

Il est indiqué que l'ouverture de la piscine municipale aura lieu le 15 août.

Le 19 juillet 1973. — Les enfants du centre aéré vont s'ébattre à partir de ce jour dans le parc de Villeroy.

M. le maire accueille M. et Mme Foin, qui célèbrent leurs noces d'or; il rappelle leur vie, toute de droiture, et forme des vœux pour leur longévité, agréable et sans soucis.

Le 11 octobre 1973. — Les anciens de la ville de Saint-Dizier, qui ont des liens d'amitié avec ceux de Mennechy, sont accueillis et fêtés en notre commune. Un repas leur est offert, et c'est dans la gaieté qu'ils prennent leurs cars pour le retour en leur ville.

Le 25 octobre 1973. — Une exposition philatélique de qualité a lieu. Elle remporte un important succès, de même que le XIV^e salon de peinture dont le vernissage, le 15 novembre, soulignera la beauté et la diversité des œuvres exposées.

Le 22 novembre 1973. — La société de musique fête le 107^e anniversaire de sa création en honorant Sainte-Cécile.

Le 23 novembre 1973. — A l'ouverture de la séance du conseil municipal, M. Judith rend un hommage particulier à son ancien collaborateur M. Marcel Deneux, son premier adjoint, qui vient de mourir. Il était le père de M. Jean Deneux, conseiller municipal en exercice, à qui il présente ses vives condoléances. Le conseil municipal, s'associant à cette sympathie, observe une minute de silence.

L'assemblée communale adopte le compte administratif qui lui est soumis et vote le budget supplémentaire qui se chiffre :

- en section de fonctionnement, à 590 557,78 F,
- en section d'investissement, à 378 152,68 F.

Les services fiscaux de l'Essonne ayant proposé un prix de 5 300 F pour le bail des garages des sapeurs-pompiers, le conseil municipal n'admet pas ce chiffre, l'estimant trop faible, en raison de l'importance des locaux concernés.

M. Judith lit son rapport sur la création d'un terrain d'athlétisme, dans le cadre du 7^e plan, répondant à une circulaire émanant du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ; ce terrain se situerait sur le plateau en haut de l'allée des Sycomores, dans le parc de Villeroy. Le conseil municipal réserve sa décision.

Il est donné le résultat du recensement complémentaire de la population à la date du 31 octobre 1973 : 5 743 habitants.

M. le maire informe l'assemblée de l'implantation prochaine des usines Trowal, Sapco et Meyer, après celle de M. Ledoux.

Il est envisagé l'achat d'une balayeuse-ramasseuse type BR 72 « Concorde », pour le prix de 175 112 F.

Le 13 décembre 1973. — Au cours du banquet de la Sainte Barbe, de nombreuses décorations sont remises aux sapeurs, en raison de leurs dévoués services.

Le 21 décembre 1973. — M. le maire informe l'assemblée communale que les travaux de construction de l'immeuble de la perception de Mennecy viennent de commencer.

Il indique, en outre, que la direction départementale des P.T.T. demande que la commune fournisse d'ici à deux mois le terrain pour permettre la construction d'un bureau de poste dont l'urgent besoin se fait sentir. Il va prendre contact avec la Société Levitt-France, pour qu'elle veuille bien céder la superficie désirée.

Le 14 mars 1974. — Les anciens combattants et prisonniers de Mennecy se réunissent et constituent un comité d'entente, comprenant les trois associations suivantes : U.N.C.-A.F.N., A.C.P.G. et C.A.T.M., Amicale A.C. et Mobilisés. Il sera présidé pendant un an par M. Emile Manteau, assisté de deux vice-présidents, MM. Auguste Goudy et Jacques Jacquet.

Le 15 mars 1974. — Le conseil municipal vote le budget primitif pour 1974, qui se chiffre :

- en section de fonctionnement, à 4 537 835 F,
- en section d'investissement, à 1 781 879 F.

Il autorise la construction du super-marché Codec, en bordure de l'avenue de la Jeannotte.

Il désigne les bénéficiaires du legs Calemard des années 1973 et 1974 : Milles Martine Chaillot et Chantal Vaury.

Le 21 juin 1974. — La médaille de la ville est attribuée, à titre posthume, à M. Marcel Deneux, ancien premier adjoint, et à M. Maurice Tirouflet, ancien conseiller municipal.

Le bail des locaux du matériel des sapeurs-pompiers est finalement adopté pour le prix de 5 300 F annuels ; il est indexé sur le coût de la construction et prend effet du 1^{er} janvier 1974.

Le 4 octobre 1974. — Dans le cadre des activités culturelles de la maison des associations, Georges de Caunes fait une conférence sur ses voyages au Groenland et en Amazonie. Il enchante l'auditoire par sa verve souriante d'une grande richesse d'expression.

Le 17 octobre 1974. — Le Club Sportif de Mennecy est en deuil. M. Cornuéjols, le beau-père de son président M. Goudy, vient de mourir. Très attaché à la cause sportive, il était membre du comité du C.S.M. et participait activement à son action.

Le 25 octobre 1974. — Le conseil municipal accepte les conditions de rachat du matériel d'incendie proposées par le service départemental de protection d'incendie et de secours, pour le prix de 25 671 F.

Il décide l'envoi en classes de neige à Lamoura et Morzine de sept classes primaires.

La rentrée scolaire a vu l'accueil de 896 élèves en 33 classes primaires, 509 élèves en 13 classes maternelles et 803 élèves au C.E.S. Villeroy.

Le 9 novembre 1974. — Au cours du vernissage du XV^e salon des « Artistes de notre Région », où de très belles œuvres sont exposées, M. André Gilles, notaire à Mennecy, conseiller municipal en exercice depuis trente ans, reçoit des mains de M. Trombert, sous-préfet d'Evry, la médaille départementale et communale en argent, en reconnaissance des longs et distingués services rendus à la collectivité.

MENNECY

Le 11 novembre 1974. — Après l'hommage rendu aux morts des guerres et à l'issue de la réception en mairie qui a suivi, M. Judith reçoit le titre de maire honoraire et M. Trombert, sous-préfet d'Evry, lui remet la médaille d'honneur départementale et communale en vermeil, pour ses quarante années de fonctions électives, dont dix-huit de maire de Mennechy.

Le 20 décembre 1974. — Le conseil municipal adopte le compte administratif et vote le budget supplémentaire, qui se monte :

- pour la section de fonctionnement, à 522 711,73 F,
- pour la section d'investissement, à 4 180 032,50 F.

M. le maire informe l'assemblée de sa prévision de modernisation de l'éclairage public ; le coût est estimé à trois millions de francs.

Le conseil municipal approuve le projet de traversée du parc de Villeroy, dans sa partie nord, par le collecteur d'eaux usées de la vallée de l'Essonne, venant de Ballancourt et Fontenay-le-Vicomte, sous condition que soit créée à cet endroit une allée que pourront emprunter les promeneurs.

Le 11 janvier 1975. — En ce jour où M. Jean-Jacques Robert, conseiller général de l'Essonne et maire de Mennechy, présente ses vœux de nouvel an aux diverses associations de la commune, ainsi qu'à la population locale et à celle du canton, la croix de chevalier du Mérite National est remise à M. Gaston Foye, enfant de Mennechy, devenu maire d'Ormoy de 1947 à 1965, après avoir été conseiller municipal douze années avant. M. Germain, maire d'Ormoy, fait l'éloge de son prédécesseur, disant qu'il le prenait pour modèle, puis M. Judith lui épingle la médaille et retrace sa belle vie de labeur, d'honnêteté et de probité commerciale, ajoutée à celle de dévouement au bien public. M. Foye, très ému, remercie de tout cœur tous les assistants qui le félicitent et tout particulièrement M. Robert, pour avoir donné un tel faste à la cérémonie.

Le 21 février 1975. — Le conseil municipal vote le budget primitif pour l'année 1975. Il s'élève :

- pour la section de fonctionnement, à 5 550 000 F,
- pour la section d'investissement, à 2 615 116 F.

Le prix du mètre cube d'eau est fixé à 1,2960 F.

Les 8 et 9 mars 1975. — La journée nationale du timbre est organisée à Mennecy par la société philatélique que préside M. Rey. Elle est inaugurée par M. Trombert, sous-préfet d'Évry, et M. Boscher, député maire d'Évry. Elle remporte un grand succès.

Le 21 mars 1975. — Le conseil municipal adopte le projet de construction d'une piste cyclable, boulevard du Général-de-Gaulle, à partir de l'ouvrage des eaux de la Vanne jusqu'à l'avenue de Villeroy ; l'estimation de son coût est de 90 000 F ; elle facilitera le trajet des enfants se rendant au C.E.S.

Une demande de lotissement de 56 parcelles sur un terrain de 59 725 mètres carrés, au lieu-dit « Les Ecrennes », est rejetée par le conseil municipal, comme étant hors du périmètre d'agglomération.

La construction du « Mille-Club », avenue de la Jeannotte, est achevée ; son utilisation est envisagée comme lieu de réunion de la Fanfare et des Cadets pompiers.

Le 23 mars 1975. — La société musicale de Mennecy, avec son harmonie, son école de musique, animées par M. Louet et sa chorale sous la direction de Mme Dézert, donne un concert très remarqué.

Le 17 avril 1975. — Le syndicat intercommunal des collectivités du canton, sauf Le Coudray-Montceaux, constitué dans le cadre de la loi « Marcellin » sur le regroupement des communes, se réunit pour la première fois à la mairie de Mennecy. M. Jean-Jacques Robert, conseiller général de l'Essonne et maire de Mennecy, en assure la présidence, ayant comme vice-présidents MM. Boulle, maire de Ballancourt-sur-Essonne, Goux, maire de Chevannes, et Mercier, maire de Vert-le-Petit. Ce syndicat aura pour objectif principal de centraliser et de traiter en commun les problèmes techniques particuliers au canton.

Le 25 avril 1975. — Le conseil municipal choisit Mlle Chantal Le Tohic comme bénéficiaire du legs Calemard.

Il décide la construction d'un réfectoire à l'école de la Jeannotte ; son coût, avec les travaux de V.R.D., est évalué à 295 000 F ; les subventions espérées se montant à 83 500 F, le financement communal, 211 500 F, devra être assuré par un emprunt.

M. Champagne, premier adjoint, donne le pourcentage scolaire à Mennecy, en regard des moyennes nationale et départementale :

Moyenne nationale	12,5 %
Moyenne départementale	16,1 %
Moyenne à Mennecy	25,1 %

Ce chiffre fait ressortir que la commune de Mennecy a dû consentir un effort considérable pour construire les locaux de scolarisation de sa jeune population, et c'est tout à l'honneur de son conseil municipal d'avoir prévu et résolu, sans heurts, le difficile problème d'accueil des élèves des classes primaires et maternelles.

La S.N.C.F., après avoir décidé de changer le tablier métallique du passage à niveau de la rue du Général-Leclerc, par un tablier en béton, envisage l'aménagement du passage souterrain.

Le 15 juin 1975. — La grande fête du parc de Villeroy est contrariée par la pluie ; malgré le mauvais temps, elle connaît la foule des grands jours.

Le 18 juillet 1975. — Le conseil municipal fixe le bail de l'immeuble de la perception à 64 752 F annuels, pour une durée de neuf ans.

Il décide de fixer à soixante ans le départ, pour les gens du troisième âge, de l'attribution des avantages qui leur sont consentis, à la condition qu'ils soient retraités.

Le 24 octobre 1975. — Le conseil municipal entend les rapports d'ouverture de la saison scolaire et notamment celui ayant trait à l'école des Myrtilles, qui a ouvert ses portes à 50 élèves en 3 classes primaires et 60 enfants en 2 classes maternelles ; cette année, 1 028 élèves vont fréquenter 38 classes primaires et 544 sont inscrits en 15 classes maternelles.

Il fixe le prix du repas dans les cantines à 5,50 F.

Le rapport d'inspection de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports, sur la tenue et les activités du centre aéré de Mennecy, est en tous points élogieux ; le conseil municipal adresse ses félicitations à Mme Cosson, la directrice.

Sept classes de neige seront envoyées cet hiver à Lamoura.

M. le maire remet à Mme Georgette Cariguel et à M. Raoul Vienne, la médaille de la ville, en récompense de leurs nombreuses années d'activités consacrées à l'aide sociale.

Le 10 novembre 1975. — Le XVI^e salon de peinture et sculpture des « Artistes de notre Région » est inauguré par MM. Robert, conseiller général de l'Essonne, maire de Mennechy, Boscher, député de l'Essonne, maire d'Evry, et Charpy président de la société exposante. Malgré un ensemble de très belles œuvres accrochées, la critique du correspondant du journal « Le Républicain » sera assez sévère, demandant que cette manifestation artistique prenne un « second souffle ». M. Charpy, l'organisateur de l'exposition, fera une mise au point dans le même journal, quinze jours plus tard, disant : « La sagesse et la tolérance commandent d'être « mesuré » en ce qui concerne les artistes au cœur tendre, dont la naïveté est de croire qu'ils ont le droit de s'exprimer « sans ficelles » et le plus honnêtement du monde ».

Le 19 décembre 1975. — Le conseil municipal adopte le compte administratif et vote le budget supplémentaire qui se chiffre :
— pour la section de fonctionnement, à 1 020 785,30 F,
— pour la section d'investissement, à 2 210 863,06 F.

Le loyer de la caserne de Gendarmerie, rue de la République est fixé à 16 043,64 F par an, à dater du 1^{er} janvier 1976.

Le 16 janvier 1976. — Un comité local France-Pologne est fondé ; il a pour but de perpétuer et de développer l'amitié séculaire franco-polonaise ; Mme Kowal en est la présidente ; elle est assistée de MM. Biel et Bonamy, nommés vice-présidents.

Le 24 janvier 1976. — M. et Mme Garreau célèbrent leurs noces d'or ; M. le maire, qui préside la cérémonie, leur adresse ses bons vœux et ses vifs compliments.

Le 1^{er} février 1976. — L'assemblée générale des anciens combattants de l'U.N.C.-U.N.C.A.F.N. a lieu ; M. Raymond Liénard est élu président au cours de la réunion du comité qui a suivi.

Le 22 février 1976. — L'assemblée générale des anciens prisonniers de guerre C.A.T.M. a lieu sous la présidence de M. Goudy.

Le 26 février 1976. — M. et Mme Ernest célèbrent leurs noces de diamant. M. le maire souligne avec émotion ce magnifique exemple de fidélité dans l'union et forme des vœux pour leur santé et leur longévité.

Le 7 mars 1976. — Aux élections cantonales, M. Jean-Jacques Robert est réélu au premier tour, par 4 850 voix sur 8 471 suffrages exprimés, soit 57,25 %, obtenant le plus grand nombre des voix dans toutes les communes du canton. C'est un très beau succès qui prouve l'estime qui est accordée à la brillante personnalité de M. Robert.

Le 18 mars 1976. — De nouveaux panneaux de signalisation sont posés à chaque carrefour des rues, indiquant la direction des différents lieux d'habitation, ou endroits historiques. Il est cependant dommage que l'orthographe n'ait pas toujours été respectée.

Le 2 avril 1976. — Le conseil municipal vote le budget primitif pour l'année 1976. Il s'élève :

- en section de fonctionnement, à 7 036 513 F,
- en section d'investissement, à 3 593 689 F.

En raison de l'accroissement du nombre des scolaires prenant leurs repas aux différentes cantines, le conseil municipal décide la construction d'une cuisine centrale derrière le groupe scolaire Ormeteau. Le coût approximatif est de 300 000 F. Les subventions d'usage seront sollicitées.

Le 6 mai 1976. — Un incendie, sans doute provoqué par un feu de broussailles, allumé par des étincelles projetées au passage d'un train, détruit rapidement la maison de Mme Capin, se propageant vers le dépôt de M. Chamauret. L'intervention des pompiers de Mennecy, auxquels se joignent ceux de Corbeil et de Ballancourt, localisent le sinistre qui menaçait gravement le garage et l'atelier de M. Fradin.

Le 20 mai 1976. — L'association « Rencontre » vient de naître ; elle a pour but de rassembler toutes les personnes désireuses de se livrer à des activités culturelles ou artisanales. Mme Coras en est la présidente.

Un marché commercial aura lieu désormais sur le parc de sta-

tionnement du centre commercial de Villeroy-Verville ; il débutera le vendredi 4 juin et se continuera chaque semaine.

Le 13 juin 1976. — La grande fête traditionnelle de la commune a lieu, comme les années précédentes, dans le parc de Villeroy. Le beau soleil favorise les diverses évolutions, ainsi que la visite des vingt stands offrant de si jolies choses, et, comme l'a dit justement le chroniqueur : « De ce goût simple du bonheur de créer, de partager et de profiter de la vie en société, le parc de Villeroy en débordait aujourd'hui. »

Le 28 juin 1976. — A 17 h 30, M. Jean-Jacques Robert, conseiller général de l'Essonne et maire de Mennecy, devant la majeure partie des maires du canton, dit « au revoir » à M. Sueur, percepteur depuis huit années, qui est appelé à d'importantes fonctions. Il est remplacé à la perception de Mennecy par Mme Chiron, à qui bienvenue est faite.

Le 13 juillet 1976. — Au cours de la prise d'armes à Evry, chef-lieu du département de l'Essonne, M. Paul Guyon reçoit la médaille de chevalier de la Légion d'honneur. Ancien combattant de la guerre 1914-1918, M. Guyon a fait toute la campagne dans les troupes coloniales. Titulaire de la croix de guerre et de la médaille militaire, il a eu trois citations et a été blessé deux fois. Cette belle distinction est largement méritée.

Le 20 août 1976. — Dans sa séance de ce jour, le conseil municipal est informé par son maire que l'école des Myrtilles ne pourra être mise en service que le 4 novembre. En attendant son ouverture, un car prendra les enfants qui y sont inscrits et les conduira au Coudray-Montceaux, où des classes sont mises à leur disposition.

Le 12 octobre 1976. — Sur l'initiative du groupe d'animation culturelle de la « maison des associations » et principalement de M. Jean-Pierre Rivière, président de la société philatélique locale, M. Eric Tabarly vient à Mennecy parler de ses voyages autour du monde, avec ses bateaux « Pen Duick ». Il passionne l'auditoire et, avec gentillesse et simplicité, dédicace ses ouvrages.

Le 22 octobre 1976. — M. le maire informe le conseil municipal de la résolution de Mme d'Epenoux de ne pas renouveler le bail du

marais qu'elle louait à la commune, et ce, à partir du 31 décembre 1976.

Il dit aussi que la dépense des deux feux tricolores de la route de Chevannes sera supportée par la S.C.I. du parc de Villeroy.

Le 23 octobre 1976. — M. et Mme Gaston Semence fêtent leurs noces d'or. Ils sont félicités par M. le maire, qui leur remet la médaille de la ville et le livre sur Menneçy, en leur souhaitant bonne santé et longue vie.

Le 20 novembre 1976. — Le premier salon de la carte postale est inauguré par M. Trombert, sous-préfet d'Evry, accompagné de M. Jean-Jacques Robert, conseiller général de l'Essonne et maire de Menneçy, et de M. Jean-Pierre Rivière, principal organisateur de cette manifestation. Il obtient un franc succès, les visiteurs ayant apprécié la diversité des vues exposées, les anciens retrouvant les images de leur passé.

L'avant-veille, 18 novembre, on apprenait la mort de M. Raoul Vienne, qui avait été conseiller municipal de Menneçy et membre de plusieurs sociétés locales. Il avait eu une très belle conduite pendant la guerre de 1914-1918 et était décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre avec palme.

Le 10 décembre 1976. — Le conseil municipal adopte le compte administratif et vote le budget supplémentaire, qui se chiffre :
 — en section de fonctionnement, à 665 208,73 F,
 — en section d'investissement, à 3 356 476,44 F.

Le 8 janvier 1977. — M. le maire présente ses vœux de nouvel an à ses administrés et aux personnalités du canton, qui emplissent la grande salle de l'Hôtel de Ville, et, devant M. Trombert, sous-préfet d'Evry, invité d'honneur, remet la médaille de la ville à MM. Pertin, Charpagne G. et Caldéran, tous trois Menneçois et « meilleurs ouvriers de France », terminant ses félicitations par ce joli mot : « J'aurais aimé qu'elle fût taillée et coulée par vous. »

Le 14 janvier 1977. — Le conseil municipal vote le budget primitif pour l'année 1977, qui s'élève :
 — en section de fonctionnement, à 8 072 924 F,
 — en section d'investissement, à 1 356 727 F.

MENNECY

Le 27 janvier 1977. — Un très intéressant article paraît dans le journal « Le Républicain » de ce jour. Il souligne la grande activité de l'école de musique, créée en octobre 1973 par MM. Louet et Violette ; elle comptait à son ouverture 23 élèves ; aujourd'hui, elle en accueille 305. Solfège, violon, violoncelle, flûte, guitare, piano, trompette, clarinette, saxophone, trombone sont enseignés par de nombreux professeurs compétents. Devant cette réussite, le conseil municipal décide la municipalisation de l'école, prenant ainsi sa gérance.